



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2384**

commune (s) : Vénissieux

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2011 - Approbation de conventions - Participation financière 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2384**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2011 - Approbation de conventions - Participation financière 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Vénissieux du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à deux reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité.

Depuis 2006, une approche territorialisée de la gestion sociale et urbaine de proximité a été développée et mise en œuvre par les partenaires de la GSUP. Elle s'est traduite dans 8 projets de gestion stratégique de site déployés sur les secteurs des Minguettes et de Max Barel. Chaque projet de gestion de site définit :

- les enjeux majeurs et les objectifs prioritaires de gestion du site, en vue de pérenniser les investissements du projet urbain,

- les adaptations nécessaires des organisations en place et de leurs méthodes de travail.

Les actions de la programmation 2011 sont la traduction des engagements partenariaux et sont issues majoritairement des projets de gestion territoriaux.

Par ailleurs, sont développées des actions d'entretien mutualisé, ainsi que des actions de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et du respect de la propriété.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2011 a été estimé à 937 291 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 301 359 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2011, faisant apparaître le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires est annexé au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité sur le périmètre du Grand Projet de Ville (GPV) des Minguettes et Max Barel,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 301 359 €, soit :

- 95 397 € au profit de la commune de Vénissieux,
- 40 000 € au profit de l'Office Public Habitat du Rhône (OPH),
- 65 250 € au profit de la SACOVIV,
- 52 000 € à profit de Grand Lyon Habitat,
- 35 000 € au profit de Alliade Habitat,
- 13 712 € au profit de ABC HLM,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, la commune de Vénissieux, l'OPH du Rhône, la SACOVIV, Grand Lyon Habitat, Alliade Habitat, et ABC HLM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 657 341, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1969.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.